



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MAROC

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL À PROJETS 2024

EAU ET BIODIVERSITÉ

CANDIDATURES À ENVOYER
PAR MAIL AVANT LE

30 AVRIL



AAP 2024 – Eau et biodiversité

Contexte

Au titre de l'année 2024, l'Ambassade de France au Maroc lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives visant à diffuser les bonnes pratiques liées à la gestion des ressources en eau.

Cet appel à projet s'inscrit dans le contexte du stress hydrique qui touche le Maroc comme d'autres pays du pourtour méditerranéen. **Il s'agit donc de contribuer aux actions de sensibilisation à la rareté de l'eau et à son usage rationnel en lien avec les directives gouvernementales.**

Afin de contribuer aux efforts de sensibilisation pour une gestion rationnelle de l'eau, l'Ambassade de France financera cette année plusieurs initiatives autour de la thématique **« Eau et biodiversité »**.

L'accès à l'eau et l'assainissement, objet du sixième objectif de développement durable des Nations Unies, est un **droit fondamental** que nous avons le devoir collectif de protéger. Un droit dont découle non seulement la réduction de la pauvreté, la santé ou encore la sécurité alimentaire.

Cet appel à projet est destiné à des **consortiums multi-acteurs** (associations, centres de recherche, établissements d'enseignement supérieur, écoles, institutions publiques etc.) qui mèneront des activités de recherche, de sensibilisation et de prévention, de formation et de plaidoyer afin de permettre la prise de conscience du plus grand nombre et qui favoriseront des pratiques alternatives respectueuses de l'environnement.

Cet appel à projets englobe **la question de l'eau dans sa diversité** : usage rationnel de l'eau à des fins domestiques, industrielles ou agricoles, mais aussi préservation et protection des littoraux et de la biodiversité marine.

Les projets proposés devront prévoir l'inclusion des publics marginalisés ou vulnérables.



Modalités de l'appel à projets

1/ Cet appel à projets 2024 permettra de soutenir des **projets de recherche, de sensibilisation et de prévention, de formation et de plaidoyer permettant la diffusion des bonnes pratiques liées aux ressources en eau.**

2/ Pour démultiplier l'impact des actions soutenues, mutualiser les moyens, renforcer le lien avec l'ensemble des parties prenantes du monde associatif, éducatif et institutionnel et de la recherche, **les projets devront être impérativement portés par un consortium multi-acteur (trois à minima).**

Dans le but de créer des dynamiques inter-associatives, inter-acteurs et inter-régionales sur des thématiques partagées, ces coalitions devront être composées d'au moins une **OSC marocaine** (associations et/ou coopératives), **d'établissements scolaires** primaires et/ou secondaires, **d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un institut de recherche** et de représentant des **autorités ou agences locales** (agences régionales des bassins hydrauliques par exemple).

Le dossier sera déposé par l'association ou le centre de recherche chef de file.

3/ Une attention particulière sera donnée aux projets qui vont au plus près des publics cibles. L'implication et la participation directe et active de ces populations sont encouragées.

4/ Les projets devront favoriser la mixité et intégrer une analyse des rapports sociaux entre les femmes et les hommes.

5/ Il est souhaitable que le projet puisse être pérennisé et dupliqué. **Les expériences pilotes seront étudiées avec attention.**

6/ **Le financement sera compris entre 300 000 et 500 000 dirhams marocains.** Un autofinancement de 10% du montant global du projet est requis (un ou plusieurs cofinancement(s), des ressources propres des associations, de la valorisation). Les frais indirects ne devront pas dépasser 7% des frais directs du budget global demandé.

8/ **La durée totale pour la mise en œuvre des activités du projet sera comprise entre 10 et 12 mois,** à compter de la date de signature de la convention de subvention.

9/ Les actions financées peuvent être notamment :

- Le financement d'une étude au niveau local ;
- L'organisation d'ateliers de sensibilisations de jeunes (étudiants et/ou scolaires) notamment en vue de la constitution d'un groupe de jeunes leaders de la préservation de l'eau ;
- La coordination d'acteurs locaux à la gestion collective de l'eau ;
- Le renforcement de capacité d'associations ou coopératives dans certains domaines (pratiques d'irrigation, recyclage, gestion des littoraux, épuration, etc.) ;
- Des campagnes de communication (itinérante et sur les réseaux) ;

- La création de supports numériques de sensibilisation et de formation (MOOC) ;
- L'appui au plaidoyer au niveau local, régional et national

Pour rappel, les types d'actions et d'activités suivants ne sont pas éligibles :

- Les actions à but lucratif ;
- La sous-traitance dans la mise en œuvre du projet ;
- Les actions soutenant les partis politiques et les syndicats ;
- Les actions incluant des aspects de prosélytisme ;
- Les activités de microcrédits (octroi de prêts, avec ou sans intérêts) ;
- Le financement **des matériels amortissables, des frais de fonctionnement et des salariés de l'association (loyers, factures d'électricité, etc.), ainsi que le financement de constructions et d'infrastructures.**

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets s'adresse à des associations marocaines enregistrées auprès de la Wilaya ou à des centres de recherche marocains. Ils peuvent candidater en partenariat avec des structures éducatives (primaire, secondaire ou supérieure), des sociétés de droit privé (notamment des média), des collectivités et organismes publics, des fondations ou des fédérations.

Les consortiums portés par des jeunes et des femmes sont encouragés à participer.



Un partenariat entre l'Ambassade de France et les consortiums sélectionnés

Les consortiums qui seront sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets s'engagent dans un partenariat moral et financier.

L'Ambassade de France entretient une relation de partenariat avec les consortiums sélectionnés.

A ce titre, l'Ambassade s'engage à :

- Appuyer financièrement le projet par une subvention versée intégralement avant le démarrage du projet ;
- Fournir un appui technique au développement des projets (sessions de formation et de restitution, visites sur place d'un partenaire de l'ambassade, appui ponctuel en cas de questions ou de restructuration d'un projet) ;
- Intégrer les organismes partenaires au sein d'un réseau permettant des mises en relation et des échanges d'expertise ;
- Donner de la visibilité aux projets et aux consortiums soutenus sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Ambassade de France, et auprès d'autres bailleurs internationaux.

Ce partenariat engage aussi les membres du consortium.

Les organisations sélectionnées devront s'acquitter des responsabilités suivantes :

- mise en œuvre du projet en coordination avec les équipes de l'ambassade de France ;
- participation aux réunions du réseau des organisations soutenues par l'Ambassade de France ;
- communication sur les actions du projet ;
- invitation des autorités locales et du réseau français (Ambassade, Consulat et Institut français) aux phases clés du projet, notamment au lancement et à la clôture du projet ;
- désignation d'un(e) chargé(e) de projet, membre d'une des organisations du consortium, qui sera la personne-contact pour le suivi du projet ;
- remise en fin de projet des rapports narratifs et financiers et des pièces justificatives.

Les consortiums sélectionnés dans le cadre de cet appel à projet seront amenés à présenter leurs projets et résultats auprès des autres consortiums soutenus par l'ambassade de France au Maroc. Elles contribueront à alimenter la réflexion sur le rôle des acteurs de la société civile pour développer et diffuser les bonnes pratiques liées aux ressources en eau.



Candidature à l'appel à projets

Comment candidater ?

Pour soumettre votre projet :

1. rendez-vous sur le site internet des associations soutenues par l'Ambassade de France : asso.lafranceamaroc.org
2. remplissez le formulaire de l'appel à projets
3. réunissez les documents indiqués
4. déposez votre projet avant le 30 avril 2024.

Calendrier

Jusqu'au 30 avril	Phase d'appel à projets
Mai 2024	Instruction des projets. Vous pouvez être contacté.e.
Fin mai 2024	Comité de sélection
Été 2024	Signature des conventions et démarrage des projets

Comité de sélection

Le comité de sélection est constitué des représentants de l'Ambassade de France et de son service de coopération et d'action culturelle, de l'Agence Française de développement, de l'Institut régional de développement, et d'autres organismes marocains ou internationaux engagés sur cette thématique.

Contact :

Uniquement par email, gouvernance@ifmaroc.com